

Conseil d'Administration
Lundi 27 février 2017
Aéroport Metz Nancy Lorraine – 10 h 00
Compte Rendu

Administrateurs

Titulaires présents :

Philippe RICHERT
Henry LEMOINE
Christian GUIRLINGER
Brigitte TORLOTING
Jordan GROSSE CRUCIANI

Suppléants présents :

Mireille GAZIN
Rachel THOMAS
Francine HAACK

Représentants de la Région Grand Est:

Christian DEBEVE : Conseiller délégué aux dossiers aéroportuaires
Alain ABEYA : Direction des Transports et de la Mobilité

Représentants des services de l'établissement :

Raphaël BRUNGARD : Adjoint délégué à l'administration
Yves LOUBET : Adjoint délégué à l'exploitation
Olivier SIMON : Représentant Aéroport Nancy Essey

1) Validation du compte rendu du Conseil d'Administration du 06 décembre 2016

Le Conseil d'Administration valide à l'unanimité le compte rendu du Conseil d'Administration du 06 décembre 2016 (votants : 8)

2) Nomination du Directeur Général par interim et Délégation de signature du Président en faveur du directeur général

Le Président RICHERT rappelle que depuis mai 2012, la direction de l'établissement était assurée par Madame Françoise HERMENT-LEONARD, agent régional, dans le cadre d'une convention de mise à disposition conclue entre la Région et l'établissement.

Au cours de l'année 2016, Le Président RICHERT a été contacté à plusieurs reprises par les syndicats de l'EPMNL afin de l'informer de problèmes internes liés entre autre au relationnel entre la direction et les salariés.

Plusieurs dossiers ont été portés aux prud'hommes ainsi qu'au pénal.

Le 12 janvier 2017, la Direction Régionale des entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) a porté à la connaissance de la Région une information écrite mentionnant des faits graves relevés à l'encontre de Madame Françoise HERMENT-LEONARD et qui indiquait que la DIRECCTE déposait également un dossier au pénal. Philippe RICHERT précise qu'il n'a pas souhaité prendre de mesure concernant Françoise HERMENT LEONARD lors de ses arrêts maladie ; il a donc mis fin à sa mise à disposition à son retour le 25 janvier 2017.

Françoise HERMENT va donc réintégrer les services du conseil régional en tant que chargée de mission rattachée à la Direction Générale.

Depuis cette date, l'intérim a été très correctement assuré par l'adjoint chargé de l'exploitation en lien avec le responsable financier mais cette situation ne pouvait pas perdurer.

Le Président RICHERT reconnaît qu'il est difficile de trouver un directeur pour une petite structure car celui-ci doit avoir des connaissances dans tous les domaines (technique, comptable, ressources humaines).

L'aéroport de Vatry dispose d'un directeur général alors que son trafic ne représente que la moitié de celui de Metz Nancy Lorraine. Il est donc possible de mutualiser les fonctions de direction pour ces deux aéroports, et ce en cohérence avec les préconisations du Conseil Supérieur de l'Aviation Civile pour les aéroports dont le trafic est inférieur à 700 000 passagers par an. Stéphane LAFAY correspond au profil recherché. Celui-ci a réussi à réimpulser du trafic à Vatry.

Stéphane LAFAY a été désigné directeur général par intérim lors de la Commission Permanente de la Région Grand Est du 24 février 2017. Stéphane LAFAY ne peut pas assister à cette réunion du CA pour cause de déplacement à l'étranger prévu antérieurement à sa nomination. Il sera présent lors du prochain Conseil d'Administration.

Madame GAZIN souhaite que soit précisée la situation administrative du nouveau Directeur Général. Le Président RICHERT lui confirme que celui-ci est un personnel de l'Établissement Public de Paris Vatry, qui est extérieur aux services du Conseil Régional et de ceux du Conseil Départemental de la Marne.

Christian GUIRLINGER demande si la répartition du temps de travail du directeur général sur les 2 aéroports a déjà été définie.

Monsieur ABEYA, Directeur Adjoint à la Direction des Transports et Mobilité de la Région Grand Est, explique que Monsieur LAFAY n'aura pas de jours de présence pré-programmés à Metz Nancy Lorraine mais qu'il sera mis à disposition par l'EP de Vatry pour 50% de son temps. Il existe de nombreux moyens de travailler à distance (mails, dématérialisation des moyens). Son rôle sera principalement de mettre en place un plan de développement stratégique et de piloter la gestion de l'Établissement Public.

Ainsi, suite à la désignation par la Région Grand Est de Monsieur Stéphane LAFAY en tant que Directeur Général par intérim de l'EPMNL, et conformément aux statuts de l'EPMNL, le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Stéphane LAFAY en tant que Directeur Général par intérim de l'EPMNL (votants : 8 / pour : 5 / abstentions : 3)

3) Simulateur – Point de situation

Monsieur Raphael BRUNGARD fait un rappel sur ce dossier :

Lors du CA du 10 octobre 2016, il avait été décidé (décision 16CA-031) par les administrateurs d'autoriser le lancement d'un appel d'offres concernant l'acquisition et la maintenance d'un simulateur. Cet appel d'offres doit permettre à la fois de consolider les montants d'investissements nécessaires mais aussi les charges et recettes d'exploitation afin de confirmer la rentabilité réelle de l'investissement.

Un seul pli a été reçu et ouvert par les services de l'EPMNL le 24 février après-midi. Le montant de cette offre est établi à 1.3 M€ en investissement et à 0,7 M€ en fonctionnement annuel. La conformité administrative des documents a été vérifiée.

Cette offre a été envoyée à notre AMO, Monsieur LECORRE afin qu'il valide les éléments techniques proposés dans cette offre.

Le projet initial ayant été basé sur 1.7 M€ d'investissement, il faut reconsolider le business plan.

Philippe RICHERT est satisfait de la proposition à 1.3 M€, mais insiste sur le fait que seules les recettes certaines peuvent être prises en compte dans le business plan au regard du montant important des charges annuelles de fonctionnement.

Twin Jet est vraiment intéressée par ce simulateur car cette compagnie en a un besoin impératif. La question peut se poser sur l'opportunité de cet achat par la compagnie elle-même.

Le Président RICHERT insiste sur l'intérêt de l'achat de ce simulateur par l'EPMNL si celui-ci intéresse plusieurs compagnies, comme par exemple Chalair.

Cependant Chalair s'est engagée sur l'utilisation d'un simulateur qui devrait être mis en place près de Paris. Toutefois, il semblerait que le développement de ce projet ait été stoppé par manque de financement.

Le Président demande que les contacts avec Twin Jet et Chalair soient repris afin de sécuriser l'investissement mais surtout l'exploitation de cet investissement. Il ne souhaite pas persévérer dans une direction qui ne serait finalement pas bénéfique ou trop risquée financièrement pour l'EPMNL.

Le choix du modèle de simulateur doit également être abordé afin de ne pas choisir un appareil qui soit trop vite obsolète.

Monsieur Henry LEMOINE souhaite connaître la durée d'amortissement d'un tel matériel. Monsieur Raphael BRUNGARD annonce une durée de 15 ans.

Un Conseil d'Administration sera donc prochainement dédié à ce dossier afin de décider de l'opportunité ou non d'acquérir ce simulateur de vol.

4) Point Ressources Humaines

Le Président RICHERT explique qu'un ajustement de l'ensemble des équipes est proposé, à commencer par le directeur général.

Monsieur Yves LOUBET explique que ce travail a été lancé depuis plusieurs mois. La décision de réorganiser les services a été prise lors de la présentation du DOB 2016. Cette réorganisation a plusieurs objectifs :

- corriger quelques incohérences
- atteindre le petit équilibre
- redynamiser l'escale

Le plus gros travail a été fait sur l'escale et le traitement avions.

Le service exploitation bénéficie du départ de la responsable du service en février 2018. Ce poste sera supprimé avec un remplacement en interne repris en partie par Monsieur Yannick GIRAULT pour la gestion des contrats. La partie facturation sera reprise par Madame Muriel LECREUX (personnel région mis à disposition de l'EPMNL).

Le poste de Monsieur GIRAULT sera supprimé car il reprend également pour partie les tâches de Monsieur Yves LOUBET en tant que RSGS – RSC. En effet, en tant que responsable d'exploitation, Monsieur LOUBET ne peut pas être juge et partie. La certification européenne nécessite d'avoir une personne indépendante de l'exploitation.

Agents de passage (personnes chargées de l'enregistrement et de l'accompagnement des passagers, les litiges bagages...)

Les partenaires sociaux faisaient remonter depuis quelques années certaines incohérences dans les indices. Afin de permettre une polyvalence généralisée, un réajustement indiciaire est bénéfique et permet de fonctionner avec un service moindre.

Service Hôtellerie (chargement de nourriture et boissons à bord des avions)

En 2016, 3 collaborateurs ont obtenu leur permis poids lourd. Ceci avait pour objectif la mise en place d'un sous-service hôtellerie qui n'existait pas jusqu'à présent.

- Passage de 3 agents « assistant de piste » indice 170 à « hôtelier » indice 175
- Ouverture d'un poste « agent de commissariat » indice 185 pour nomination à venir parmi les 3 hôteliers nommés

Cela permet une plus grande polyvalence des personnels.

Service administratif :

Il est proposé d'accorder à Valérie SIMON l'indice de rémunération 300 (cadre groupe IA) afin qu'elle puisse bénéficier du forfait jour (en remplacement du forfait heures) et ainsi, faire disparaître les heures supplémentaires avec, en plus, une certaine reconnaissance sociale de son travail.

Service comptable et financier

Muriel LECREUX, bénéficiant d'une mise à disposition de la Région (salariée à temps partiel), reprend les missions suivantes :

- 50 % des tâches de Martine JUNG liées à la facturation aéronautique (point déjà évoqué dans le service Exploitation). Le temps de formation est estimé à 6-8 mois, c'est pour cette raison que Madame LECREUX reprend dès maintenant ce poste.
- Gestion et suivi des assurances, comptabilité et secrétariat

Monsieur BRUNGARD explique qu'un réajustement a été fait car Mesdames SIMON et LECREUX étaient toutes deux assistantes de direction. Ce dimensionnement paraissait excessif, ce qui explique la réaffectation de Madame LECREUX au service comptable et financier.

Monsieur GUIRLINGER souhaite connaître le salaire du nouveau Directeur Général.

Philippe RICHERT explique que l'EPMNL fera au moins l'économie de 50 % du salaire du précédent directeur général.

Le Président RICHERT approuve cette nouvelle organisation qui permet une meilleure utilisation des compétences des personnels et informe que celle-ci a été mise en place sans aucune tension au niveau des personnels. Le Président souhaite que les personnels se sentent bien dans leur poste ; ceci étant pour lui au moins aussi important que l'aspect financier.

Suite à l'ensemble des propositions et explicatifs apportés, le Conseil d'Administration valide à l'unanimité le tableau des effectifs et l'organigramme présentés en séance (votants : 8).

5) Conventions annuelles de financement des investissements 2017 et du fonctionnement 2017

Lors du vote du budget primitif 2017 en Conseil d'Administration du 06 décembre 2016, un programme prévisionnel d'investissements a été voté pour un montant de 2 M€ HT (1.5 M€ de subvention Région et 500 000 € de fonds propres EPMNL conformément à la législation européenne)

Le Président RICHERT précise que si le simulateur de vol n'est pas réalisé, ceci ne remet pas en cause le montant des investissements à réaliser. De nouveaux investissements seraient mis en œuvre en remplacement du simulateur, et ce prioritairement pour répondre aux contraintes de la certification.

Monsieur BRUNGARD rappelle les montants d'investissements :

- 500 000 euros d'investissements propre pour l'aéroport
- 1.5 M€ de la Région Grand Est

Les dépenses à la charge de la Région sont réparties comme suit :

Une partie certification européenne pour 722 000 euros,
Bâtiment d'exploitation, infrastructure pour 778 000 euros

Ces projets ont été présentés au budget primitif, seuls quelques ajustements ont été effectués.

Monsieur Christian DEBEVE demande s'il y a déjà un projet concernant la restructuration des comptoirs « loueurs ». Monsieur BRUNGARD explique qu'une AMO va être mobilisée. A ce jour, seule une estimation financière a été faite sur la base de ratios.

Concernant la convention annuelle de financement du fonctionnement pour 2017, le montant de subvention devant être versé par la Région est conforme à celui inscrit au BP 2017 et dans la droite ligne des prévisions pluriannuelles prévoyant un retour progressif au petit équilibre.

Ainsi pour 2017, la subvention annuelle de la Région est établie à 1,3 M€, contre 1,6 M€ en 2016, soit une réduction de plus de 18%.

Le Conseil d'Administration autorise à l'unanimité le directeur général à signer la convention annuelle de financement des investissements pour 2017 et la convention de financement du fonctionnement pour 2017 (votants : 8)

6) Subvention à l'Amicale du Personnel

Le Conseil d'Administration autorise à l'unanimité l'EPMNL à verser une subvention de 1 000 euros pour l'année 2017 à l'Amicale du Personnel (votants : 8).

7) Vente de matériel

Monsieur Pascal GARNIER, directeur de Vosges Aéroport, souhaite acquérir un groupe GPU ainsi qu'un tracteur électrique T123 appartenant à l'EPMNL, ces matériels n'étant plus utilisés.

Ceux-ci vont donc être vendus pour un montant TTC de 10 000 euros. Pour information, ces matériels ne font plus partie des immobilisations achetées en 1991.

Le Conseil d'Administration autorise la vente d'un groupe GPU ainsi qu'un tracteur électrique T123 à Vosges Aéroport pour un montant de 10 000 euros TTC. (votants : 8 / pour : 6 / abstentions : 2)

8) Divers

A. Compte rendu du contrôle fiscal

Le Président RICHERT indique qu'il n'avait pas été informé par la direction de l'EPMNL de la réalisation de ce contrôle, il a eu connaissance de ce contrôle fiscal pendant l'arrêt maladie de Françoise HERMENT.

Le Président précise que le contrôle s'est bien passé ; le retour est plutôt positif. Il donne la parole à Raphael BRUNGARD pour qu'il apporte quelques explicatifs :

La Direction Générale des Finances Publique a diligenté un contrôle envers l'EPMNL du 22 septembre 2016 au 17 janvier 2017.

Ses conclusions ont été rendues lors d'une réunion en date du 17 janvier 2017, en présence de Monsieur Alain ABEYA, Adjoint à la Direction des Transports et de la Mobilité, et référent Région sur l'EPMNL., puis transmises par courrier en date du 18 janvier 2017.

Le contrôle a porté sur les années 2013, 2014 et 2015.

La rectification porte sur les points suivants :

1) Prorata de tva

Le total à payer du prorata de TVA des exercices contrôlés soit 2013, 2014 et 2015 est de 157 816 euros. Nous savions que nous avions cette somme à payer mais nous bénéficions par ailleurs d'un crédit de TVA de 590 000 €.

La somme due sera donc proratisée sur les sommes à recevoir. Les impôts doivent donc encore nous reverser environ 400 000 €.

2) Taxe sur les salaires

Suite à modification par l'inspecteur du taux de déductibilité (prorata de TVA) le montant de la taxe sur salaires diminue soit une restitution de 21 427 euros.

3) Rappel TVA

La compagnie aérienne EASTER AIRWAYS ne figure pas sur la liste des compagnies exonérées. Il en résulte donc un rappel de 1 507 euros.

4) Restitution IS

Suite à une restitution de la taxe sur les salaires, la base imposable à l'IS augmente et engendre un rappel de 487 euros.

Monsieur BRUNGARD confirme que le contrôle s'est très bien passé.

Le Président tient à dire que ce contrôle, effectué sur les années qui ont été gérées par le Conseil Régional de Lorraine, s'est bien déroulé. Le bilan est globalement satisfaisant.

B. Tableau des appels d'offres supérieurs à 90 000 euros sur l'année 2016

C. Mutualisation des moyens avec Vosges Aéroport

Yves LOUBET explique que le partenariat avec Vosges Aéroport se développe :

- Mutualisation de matériel (camion incendie)
- Convention pour mise à disposition de personnels

Monsieur LOUBET informe que cette mutualisation est très intéressante surtout pour la mise à disposition des pompiers car il est très difficile de recruter ce type de personnel.

D. Bâtiment tertiaire

Le déménagement des personnels du service administratif dans le bâtiment tertiaire évoqué lors du Conseil d'Administration du 10 octobre 2016 a été annulé.

La remise aux normes électriques ainsi que le nettoyage des bureaux va nous permettre de proposer ces locaux à la location pour des entreprises extérieures. Nous allons proposer cette mission à une agence immobilière spécialisée dans la location de locaux professionnels.

Madame Brigitte TORLOTING explique qu'il avait été question de louer ces locaux pour la Communauté de Communes, mais cette solution n'avait finalement pas été retenue. Des travaux ont donc été envisagés sur leur bâtiment actuel mais ces travaux posent problème.

Madame TORLOTING a donc de nouveau proposé les locaux de l'EPMNL lors du dernier Conseil de la Communauté de Communes.

Le Président RICHERT encourage la location de ces bureaux à la Communauté de Communes, cela permettrait de redonner du dynamisme à au site et de consolider l'aéroport. Il affirme être prêt à faciliter ce projet en proposant un tarif de location conforme aux intérêts des deux parties.

Une visite des lieux va être organisée entre Messieurs LOUBET, BRUNGARD et Madame TORLOTING.